

MINISTRE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT



COMMUNIQUE DE L'INSEED : L'INFLATION AU TOGO EN JANVIER 2026

En janvier 2026, le respect en 2025 du critère de convergence de l'UEMOA relatif à l'inflation en dessous de 3% s'est conforté : de décembre 2024 à janvier 2026, le taux d'inflation observé au Togo est resté inférieur à 3% tout en enregistrant une baisse continue.

Le taux d'inflation s'est établi à 0,2% en janvier 2026 contre 0,4% le mois précédent. Cette baisse est la résultante de la diminution constatée sur plusieurs périodes du niveau général des prix des biens et services consommés par les ménages.



Le taux d'inflation est l'un des critères de convergence de premier rang pour la surveillance multilatérale en vue d'assurer la stabilité macroéconomique au sein de l'UEMOA. **Ce critère contraint tous les Etats membres de l'UEMOA à mener des politiques judicieuses pour maîtriser ce taux afin de le maintenir en dessous de 3% chaque année. Son respect permet d'éviter la dégradation de la valeur de la monnaie et la flambée des prix afin de protéger les populations contre les risques de vulnérabilité en préservant leur pouvoir d'achat.**

Le taux d'inflation au Togo s'est établi à 0,2% en janvier 2026 contre 0,4% en décembre 2025, renforçant ainsi sa tendance baissière de l'inflation observée depuis décembre 2024. Le respect de ce critère sur les deux dernières années traduit l'efficacité des politiques et actions entreprises pour assurer la stabilité macroéconomique au niveau national sur la période post COVID-19.

Le taux d'inflation au Togo, en plus de la baisse continue, est toujours contenu en dessous du seuil régional des 3%, depuis décembre 2024 (2,9%).

Les produits ayant le plus contribué à la baisse du taux d'inflation en moyenne annuelle (variation entre la moyenne de février 2025 à janvier 2026 par rapport à la moyenne de février 2024 à janvier 2025) sont entre autres : «Pistache (communément appelé sésame ou goussi)» (-28,6%) ; «Citrons» (-25,2%) ; «Sel de cuisine gros cristaux» (-24,9%) ; «Feuille de haricot» (-24,7%) ; «Mangue greffée» (-24,3%) ; «Salade verte locale (laitue)» (-23,8%) ; «Viande fraîche de porc au kg» (-23,7%) ; «Sorgho en grains crus vendu au bol» (-23,6%) ; «Piment rouge sec» (-23,6%) ; «Gombo frais» (-23,0%) ; «Avocat» (-21,1%) ; «Maïs blanc séché en grains crus vendu au grand bol» (-20,5%) ; «Oignon frais rond» (-20,0%) ; «Haricot vert» (-19,9%) ; «Pommes de terre» (-19,8%) ; «Piment rouge frais» (-19,7%) ; «Haricots rouges secs» (-18,8%) ; «Cola fraîche» (-18,7%) ; «Tomates rondes (pomme) locales» (-18,1%) ; «Kéké» (-17,5%) ; «Pâte de maïs fermenté (mawoè)» (-17,4%) ; «Mil en grains crus vendu au bol» (-16,9%) ; «Gboma» (-16,4%) ; «Niébé (haricots blancs sec commun)» (-15,7%) ; «Oranges ordinaires» (-15,2%) ; «Piment rouge sec en poudre» (-14,7%) ; «Potasse (akanhoun)» (-14,4%) ; «Choux vert» (-13,8%) ; «Adémè» (-13,7%) ; «Beignet du haricot (gawou)» (-13,6%) ; «Doèvi fumé (anchois)» (-13,5%) ; «Carottes» (-13,3%) ; «Croissant sans beurre» (-12,0%) ; «Poisson salé fermenté (lanhoinhoin)» (-11,4%) ; «Noix de palme (décou)» (-11,1%) ; «Poulet vivant de chair» (-10,9%) ; «Doèvi séché (anchois)» (-10,5%) ; «Manioc frais (agbéli)» (-9,6%) ; «Gari (farine de manioc)» (-9,6%) ; «Aubergine locale» (-8,7%) ; «Riz importé longs grains vendu au bol» (-8,5%) ; «Riz local longs grains vendu au bol» (-8,4%) ; «Pâte d'arachide» (-8,1%) ; «Jus de bissape» (-7,9%) ; «Botokoin» (-7,4%) ; «Concombre» (-6,2%) ; «Ablo» (-6,0%).

Les résultats ainsi obtenus, en termes de maîtrise du niveau général des prix et de stabilité macroéconomique depuis décembre 2024 au Togo, sont les fruits d'une combinaison de mesures économiques proactives mises en œuvre par le gouvernement togolais, sous le leadership du Président du Conseil dont la vision est l'amélioration des conditions de vie de la population. Parmi les mesures prises se retrouvent **le soutien à la production agricole, les politiques de stabilisation des prix des biens de grande consommation, les allègements fiscaux et soutien aux ménages, etc.**

+++++

Rappel méthodologique :

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), permet de capter l'évolution des prix à la consommation. Il est élaboré et publié chaque mois à partir d'une méthodologie harmonisée pour les huit pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont notre pays le Togo. Cette méthodologie intègre aussi bien les prix relevés dans le milieu urbain que rural et sa couverture est nationale. Le taux d'inflation est calculé en faisant le rapport de la moyenne des indices des douze derniers mois sur la moyenne des indices des douze mois qui les précèdent. Il résulte de 24 mois d'observation des prix à la consommation.

Les deux indicateurs sont mensuellement produits et publiés par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED).

Variation du niveau général des prix entre décembre 2025 et janvier 2026

La baisse de l'inflation entre décembre 2025 et janvier 2026 a été légèrement atténuée par la diminution de l'offre des produits agricoles vivriers et la hausse de la demande liée aux fêtes de fin d'année qui ont engendré un renchérissement de 0,6% du niveau général des prix entre les deux mois.

Les produits ayant le plus contribué au renchérissement du niveau général des prix en janvier 2026 sont entre autres : «Gombo frais» (+63,9%) ; «Feuilles de baobab» (+67,3%) ; «Tomates rondes (pomme) locales» (+53,4%) ; «Tomates ovales locales» (+50,6%) ; «Tomates rondes (pomme) importées» (+45,8%) ; «Tomates ovales importées» (+49,5%) ; «Adémè» (+8,7%) ; «Gingembre frais» (+47,7%) ; «Doèvi fumé (anchois)» (+10,1%) ; «Akpala fumé (chinchard)» (+8,1%) ; «Oranges ordinaires» (+44,3%) et «Bois de chauffe» (+10,2%).

Tableau 1: Evolution du niveau général des prix et du taux d'inflation au Togo

Mois	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-2025	Janv-26
Inflation	2,9%	2,8%	2,7%	2,5%	2,2%	1,9%	1,5%	1,1%	0,8%	0,6%	0,5%	0,4%	0,2%
IHPC	102,8	103,2	102,8	103,8	104,6	106,1	105,0	103,8	102,0	101,3	101,9	102,2	102,8

Source : INSEED, IHPC janvier 2026